

CONTACTS

MAISONS DÉPARTEMENTALES DES SOLIDARITÉS

MDS LONGWY - MONT-SAINT-MARTIN

Site de Longwy-bas

16 avenue de Lattre
de Tassigny
54400 Longwy
03 82 39 59 59

Site de Longwy-haut

2 rue Mercy
54400 Longwy
03 82 24 96 58

Site de Mont-Saint-Martin

28 rue André Pastant
54350 Mont-Saint-Martin
03 82 26 06 60

SERVICE TERRITORIAL PERSONNES ÂGÉES PERSONNES HANDICAPÉES

Maison du Département

16 avenue de Lattre
de Tassigny
54400 Longwy
03 82 39 59 66

MDS LONGUYON - VILLERUPT

Site de Longuyon

Impasse des marronniers
54260 Longuyon
03 82 26 51 21

Site de Villerupt

2 avenue Albert Lebrun
54190 Villerupt
03 82 89 11 48

ÉQUIPE TERRITORIALE HABITAT-LOGEMENT LONGWY & BRIEY

Maison du Département

3 place de l'hôtel
des ouvriers
54310 Homécourt
03 82 46 57 58

La mairie ou le CCAS de votre commune, ainsi que votre bailleur social si vous êtes locataire du parc public, peuvent également vous renseigner.

PETAL

Programme d'amélioration du logement proposé par le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, en partenariat avec l'AIPH, les villes de **Herseange**, **Hussigny-Godbrange**, **Longlaville**, **Longwy**, **Mont-Saint-Martin**, **Thil** et **Villerupt**, la communauté d'agglomération de Longwy et les bailleurs sociaux **Logiest** et **Meurthe-et-Moselle Habitat**.

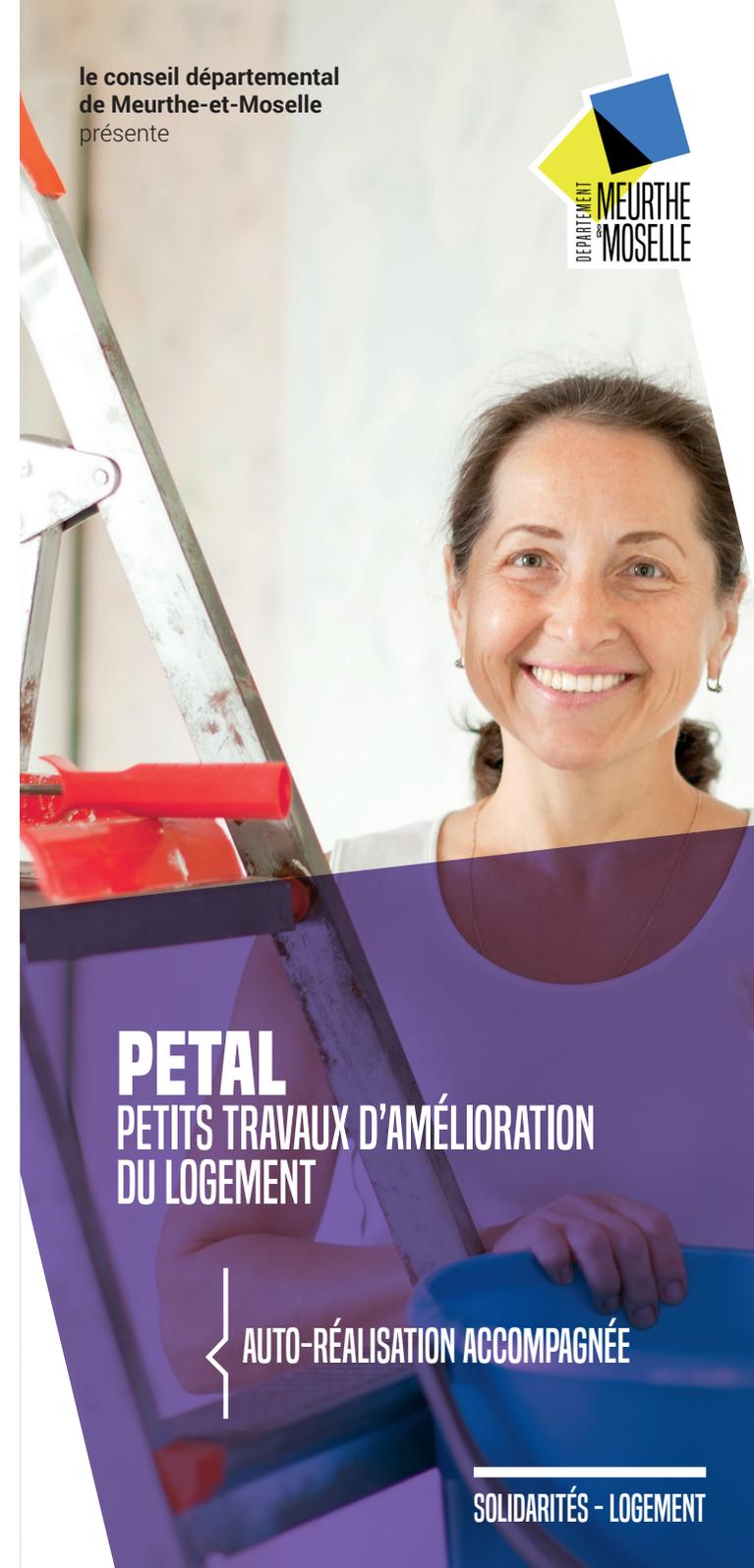


@departement54

www.meurthe-et-moselle.fr

Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle
48, esplanade Jacques-Baudot - CO 900 19
54035 NANCY CEDEX - Tél. : 03 83 94 54 54

le conseil départemental
de Meurthe-et-Moselle
présente



PETAL

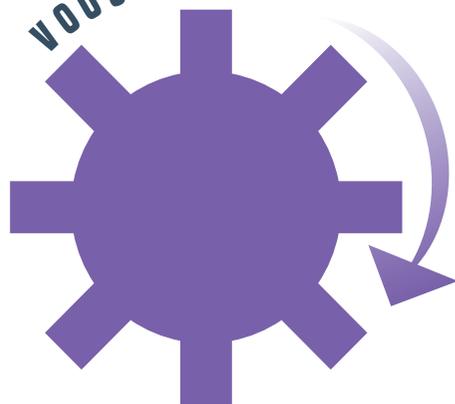
PETITS TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU LOGEMENT

AUTO-RÉALISATION ACCOMPAGNÉE

SOLIDARITÉS - LOGEMENT

PETAL

VOUS ÊTES



Propriétaire occupant ou locataire.

VOUS SOUHAITEZ



Engager de petits travaux au sein de votre logement.

Tapiserie, peinture, petite maçonnerie, bricolage...

VOUS AVEZ BESOIN



D'un professionnel afin de vous accompagner tout au long de votre projet.

Définition des travaux, choix et achats des matériaux, montage financier, tutorat technique...

PENSEZ



Avec le programme **PETAL**, vous pouvez être accompagné dans votre projet par le Département, les communes et les bailleurs sociaux partenaires du programme, ainsi que l'AIPH, selon certaines conditions.